

Conseil communal du jeudi 24 avril 2014.

Séance publique - Point 2- Charte pour la gestion forestière durable.

Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Le Collège nous propose d'adhérer à la charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne pour 2013 à 2018 et ce faisant de confirmer son engagement dans le processus de certification de la forêt wallonne en signant la charte pour la gestion forestière durable.

Dans le passé, nous avons adhéré à plusieurs chartes successives, la dernière fois en 2008.

J'ai relevé dans le dossier que, à ce moment, cela comportait l'engagement de rédiger ou faire rédiger un plan d'aménagement révisé périodiquement et comportant au minimum l'état des lieux initial de notre propriété forestière, prenant en compte les différentes fonctions de la forêt, l'identification des zones à vocation prioritaire de protection des eaux et des sols et de conservation de faciès caractéristiques ou rares, la détermination et la hiérarchisation des objectifs, et la planification dans l'espace et le temps des actes de gestion.

Programme enthousiasmant.

Ce plan d'aménagement devait être rendu accessible au public.

J'ai donc demandé à Melle Lebeau de bien vouloir me fournir ce plan d'aménagement, afin de juger d'où nous en étions.

Je la remercie d'avoir remué ciel et terre pour me le procurer in extremis cet après midi car le plan était introuvable à la Commune.

Cependant, le document que j'ai reçu date de 2002, c'est-à-dire qu'il est vieux de 12 ans. Il doit donc être actualisé.

Les points à mettre à jour sont essentiellement l'évolution des surfaces des différentes espèces d'arbres, des revenus ainsi que du rôle social.

En pratique, il faut mettre noir sur blanc les points que nous a exposés M. Baguette appliqués précisément et concrètement aux quarante deux hectares de notre forêt.

Je demande que mon intervention soit consignée dans le procès verbal et que le Conseil vote sur cette demande.